

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 22 octobre 2015, à 20h00 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Sébastien Houle, conseiller  
Mme Rita Deschênes, conseillère  
Mme Charline Plante, conseillère  
M. Robert Morais, conseiller  
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Est absent :

M. Louis Frappier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Réjean Audet. La directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur Réjean Audet, maire, pour les sujets suivants :

- Subvention à l'organisme Noël dans le Parc pour Fête de Noël
- Prêt d'un terrain municipal pour Noël dans le Parc
- Avis de motion Règlement régissant le déroulement des sessions du conseil municipal
- Mandat Gaétan Trépanier-négociation et arbitrage convention collective

Les deux premiers sujets ont été retirés de cette séance.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Sébastien Houle pour un règlement régissant le déroulement des sessions du conseil municipal.

RÉS. 2015-10-330      MANDAT GAÉTAN TRÉPANIÉ  
NÉGOCIATION ET ARBITRAGE CONVENTION COLLECTIVE

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Gaétan Trépanier, conseiller en relations industrielles agréé, d'assister la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour la négociation, la conclusion et s'il y a lieu pour l'arbitrage d'une convention collective au taux de cent dollars (100.00 \$) l'heure. Monsieur Trépanier accompagnera le comité des ressources humaines composé de monsieur Réjean Audet, maire, madame Heidi Bellerive, conseillère municipale, monsieur Robert Morais, conseiller municipal et madame Isabelle Bournival, directrice générale.

Adoptée

RÉS. 2015-10-331      CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20h15.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Isabelle Bournival  
Dir. Générale Sec-trésorière

\_\_\_\_\_  
Réjean Audet, maire